



# DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

## Redevance 0.75€ le m<sup>2</sup> par jour

### POLE AMENAGEMENT URBAIN

Contact : 04 90 36 50 14

E-MAIL : [contact.pole.urbain@vaison-la-romaine.fr](mailto:contact.pole.urbain@vaison-la-romaine.fr)

Je soussigné(e) Nom, Prénom \*:

.....

Nom de l'entreprise\* : .....

.....

.....

Adresse\* :

.....

Code postal / Ville\* : .....

Numéro de SIRET\* : .....

Téléphone \*: ..... Mail \*: ..... @ .....

Nom et Adresse pour le règlement de la redevance si différente de l'entreprise\* :

.....

Numéro de DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX ou PERMIS DE CONSTRUIRE Joindre une copie de l'arrêté d'urbanisme délivré par la mairie de Vaison-la-Romaine \*

N° ..... En date du : ..... \*

**SOLLICITE** une autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour des travaux de :

- Type d'occupation \* : (ex. installation d'échafaudage, dépôt de matériaux, stationnement d'un véhicule utilitaire)

.....

.....

- Nature des travaux\* : (ex. réfection de chaussée, création de tranchée, pose de bordures, reprise d'enrobé)

.....

.....

- Adresse des travaux\* :

.....

.....

Période des travaux\* : ..... Au ..... Nombre de jours .....

Surface d'occupation du domaine public en m<sup>2</sup>\* : ..... m<sup>2</sup>X0.75€xjour

Le bénéficiaire de l'autorisation de voirie devra s'acquitter d'une redevance fixée selon le tarif voté par le Conseil Municipal (Délibération 2022.029 en date du 27 juin 2022). Pour l'année 2026, le tarif en vigueur est de 0,75 € par m<sup>2</sup> et par jour. Conformément aux dates stipulées sur l'arrêté portant autorisation de voirie. Le règlement sera établi à l'ordre du demandeur de l'ODP sauf demande contraire (voir ci-dessus).

**\*A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

**A NOTER :**

- La présente demande doit être déposée **15 jours ouvrés avant le début des travaux**
- Les travaux ne devront en aucun cas apporter une gêne au déroulement du **marché le mardi matin et jusqu'à 15h30** et devront permettre la circulation des piétons en toute sécurité.
- La signalisation est à la charge du demandeur.
- Signaler toute modification ou prolongation des travaux.

**DATE ET SIGNATURE**